

Conseil communal de Lausanne

**Rapport de la commission N° 57 du Conseil communal du 14 juin 2017
chargée de l'examen des trois postulats suivants :**

**Postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la campagne, le
mieux pour monter c'est le téléphérique »**

**Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Un prolongement idéal en direction
de l'est pour le tram T1 »**

Postulat de M. Guy Gaudard « M3 - Grâce à « FORTA », lançons la 3^{ème} étape »

Présidente :	Mme	Aude	BILLARD	Socialiste
Membres :	M.	Filippo	RIVOLA	Socialiste
	M.	Robert	JOOSTEN	Socialiste
	M.	Roland	PHILIPPOZ	Socialiste, remplace M. Sébastien Kessler
	M.	Henri	KLUNGE	Libéral-Radical
	M.	Stéphane	WYSSA	Libéral-Radical
	M	Guy	GAUDARD	Libéral-radical, invité sans droit de vote
	M.	Valéry	BEAUD	Les Verts
	Mme	Karine	ROCH	Les Verts
	M.	Johann	DUPUIS	E-à-G, remplace M. Claude Calame
	M.	Philippe	STAUBER	Libéral conservateur
	M.	Jean-Christophe	BIRCHLER	Le Centre
	Mme	Sandrine	SCHLIENGER	UDC

Excusés :

Représentants de l'administration :

Mme	Florence	GERMOND	Directrice des finances et de la mobilité
M.	Patrick	ETOURNAUD	Chef du Service des routes et de la mobilité
M.	François	MUKUNDI	Adj. Administratif – Service des routes et de la mobilité (prise des notes de séance)

Notes de séances François Mukundi, adjoint administratif, direction des finances et de la mobilité.

Lieu : Place Chauderon 9 – Salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité

Début et fin de la séance : 16h à 17h15

Conseil communal de Lausanne

La commission étant chargée de traiter de trois postulats, le déroulement de la séance fut divisé comme suit : chaque postulant fut invité à présenter de manière succincte son postulat, puis chaque postulat fut discuté séparément, dans l'ordre indiqué en introduction. Chaque discussion fut suivie d'un vote sur la prise en considération ou non du postulat.

PRESENTATION SUCCINCTE DES POSTULATS

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la campagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique »

M. Klunge précise d'entrée qu'il y a lieu de remplacer « Blécherette » par « Bourdonnette » dans l'énoncé des lignes proposées dans son postulat. Ensuite, il relève les nombreux avantages d'un réseau de transport par téléphérique qui vont bien au-delà de pouvoir uniquement relier un point à un autre, comme il avait été envisagé en son temps entre la place du Vallon et le CHUV. En effet, ce mode de transport permettrait d'éviter le transit par le centre-ville dans une ville en pente comme Lausanne ; il a peu d'emprise visuelle et sur le terrain ; il a un coût abordable et inférieur à celui d'autres types de moyens de transports ; il pourrait être construit par des entreprises suisses et avec la technologie suisse ; il est très peu bruyant. Au vu de tous ces avantages, il estime que la Municipalité devrait se pencher sur une étude allant dans le sens d'une introduction de ce type de transports en ville de Lausanne. Enfin, **M. Klunge** souhaite que l'on ne s'attarde pas sur l'étude des lignes proposées, qui ne constituent pas l'essentiel de son postulat.

Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

M. Wyssa explique que l'objectif de son postulat est d'étudier un autre prolongement du tram T1 qui va bientôt arriver à la place de l'Europe et dont un prolongement avait été proposé en direction de Bellevaux. D'autres idées ayant émergé depuis, il propose d'étudier, à titre de variante, le prolongement de ce moyen de transport en direction de l'est, vers Pully et Lutry. Ce prolongement horizontal et à plat pourrait s'effectuer soit en passant sous la place St-François, soit en passant par la rue Centrale pour tourner à droite vers Pully. Ce développement pourrait être réalisé conjointement avec celui du métro m3 en direction de Bellevaux, demandé dans un autre postulat. L'objectif de son postulat consiste à permettre à la Municipalité d'analyser toutes les possibilités qui s'offrent avant le lancement du projet.

Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 - Grâce à « FORTA », lançons la 3^{ème} étape »

M. Gaudard informe que son postulat demande que des études préliminaires soient engagées en vue du prolongement du métro m3 en direction de la commune du Mont et du quartier de Bellevaux. Il relève qu'il s'agit d'une zone qui connaît un grand développement démographique et économique : 5'500 habitants à fin 2016 et 1'500 emplois depuis 2014 ; ces chiffres doivent avoir évolué depuis. Par ailleurs, M. Gaudard rappelle que la construction du stade de la Tullière permet l'insertion d'une station à proximité de cet ouvrage. Il reste à la Municipalité de décider de l'emplacement exact de cette station.

Après la présentation des trois postulats, **Mme Germond** donne un premier avis de la Municipalité. Elle rappelle le dépôt de plusieurs projets auprès de la Confédération dans le cadre de son programme des agglomérations. Ceux de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2007, PALM 2012 et maintenant PALM 2016) ont été favorablement reçus par les autorités fédérales et cantonales et bénéficient de financements importants de l'ordre de 40 et 35 %. Un certain nombre de projets (PALM 2007) ont déjà été présentés au Conseil communal dans la précédente législature. De nouveaux projets vont arriver incessamment au Conseil (PALM 2012) pour solliciter l'octroi des crédits en vue du financement de la part communale.

Conseil communal de Lausanne

De nombreux projets communaux et d'agglomération ont connu des retards de réalisation dus à l'indisponibilité des ressources locales et cantonales. La Confédération est relativement insatisfaite de cette situation et, si elle comprend les retards liés à des recours qui nécessitent une procédure, elle exige désormais le passage rapide à la réalisation de tous les autres projets déjà mis en route.

Il convient donc d'accélérer la réalisation des projets bénéficiant des apports fédéraux pour ne pas se discréditer auprès des autorités fédérales, et il est préférable de ne plus se lancer dans la présentation de nouveaux projets à ce jour.

Faisant le point sur les travaux déjà financés à ce jour, Mme Germond cite :

- le BHNS de Chailly : crédits déjà votés et bouclés, en attendant l'arrivée des bus ;
- le BHNS Confrérie-Saint-François : 50 millions déjà votés pour cette infrastructure liée au tram et en attente du démarrage des travaux de la ligne de tram T1.
- deux BHNS des communes de Pully et de Lutry en retard et attente ;
- le BHNS Béthusy-Chailly annoncé dans le PALM 2007 encore en attente ;
- le BHNS 2^{ème} étape de Pully qui est très en retard et annoncé pour 2022 ;
- un BHNS de Lausanne (St-François-Pully) de 12 millions également prévu en 2022 (10 ans de retard) ;
- les travaux à l'avenue d'Echallens dont deux éléments concernent la Ville de Lausanne, mais ne sont pas encore annoncés à la Confédération ;
- enfin, dans le PALM 2007, on présente le projet de métro m3 (Flon-Blécherette) dont la participation communale est évaluée à environ 200 millions.

Tout ceci nécessite d'importants crédits communaux. La Ville se doit d'être raisonnable et d'éviter toute adjonction nouvelle de projet dont le financement serait aléatoire. Au mieux, les projets faisant l'objet des trois postulats à l'étude pourraient être inscrits dans le PALM 2020, à condition d'avoir déjà réalisé tous les projets présentés dans le PALM 2007.

DISCUSSION GENERALE

Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la campagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique »

Les arguments des commissaires se résument en ceci :

- Le postulat met l'accent sur un nouveau moyen de transport (le téléphérique) plutôt que sur un besoin actuel d'un tel moyen de transport. Il semble difficile de définir clairement un trajet où le téléphérique serait pertinent à Lausanne, tant d'un point de vue de mise en place, que d'un besoin des utilisateurs potentiels. De plus, certains des itinéraires proposés sont en concurrence avec des itinéraires déjà bien desservis, tels que CHUV-Ouchy, ou ceux prévus par le métro m3.
- Il est compliqué de construire un téléphérique en milieu urbain pour des questions d'insertion, même si l'emprise sur le terrain est relativement réduite. Il est peu concurrentiel comme moyen de transport compte tenu de ses faibles vitesses et nombres de passagers, comparativement aux autres modes de transport comme le métro ou le tram. De plus, comme exprimé par les postulants, le téléphérique a un fort impact esthétique, visuel et auditif (les jours de forts vents). Ce moyen de transport est, donc, judicieux que lorsqu'il faut s'adapter au franchissement d'obstacles ou relier des zones enclavées, comme dans la vallée du Flon par exemple. Dans ce contexte, le téléphérique offre une solution à des coûts très avantageux comparés à ceux des moyens de transport traditionnellement utilisés. A Lausanne, cela permettrait d'éviter de devoir toujours passer par le centre-ville pour remonter ensuite vers d'autres quartiers comme Bellevaux ou la Blécherette. On pourrait installer une gare sur le palais de Beaulieu, ce qui permettrait de décharger l'accès et d'assurer un trajet tangentiel vers le nord de la ville. Le doublon avec des lignes existantes n'est pas à exclure, car certaines lignes de transport sont actuellement déjà saturées. Finalement, un tel ouvrage pourrait

Conseil communal de Lausanne

facilement faire l'objet d'un partenariat public-privé en mettant en avant l'attrait touristique de la ville.

- La réalisation de télécabines comme moyen de transport public a vu des précédents, au-delà de nos frontières, p.ex. à Lisbonne, et un commissaire mentionne qu'un tel projet est en discussion pour la ville de Morges. Un renvoi à la municipalité permettrait de déterminer si oui ou non, un tel moyen de transport pourrait être opportun à Lausanne.
- Le postulat n'est pas souhaitable dans le contexte actuel des projets en cours, tels que résumés par la municipalité en introduction. Il serait préférable de faire une demande générique, soit que les transports par câbles ou aériens soient considérés dans les études à venir en matière de mobilité, p.ex. dans le cadre d'une réflexion sur la mobilité de la prochaine décennie, 2025-2035, voire au-delà. Les postulants, M. Klunge et M. Wyssa, proposent donc de modifier la conclusion de leur postulat qui serait ainsi libellée : « *Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de la mise en place de téléphérique(s) comme nouveau(x) moyen(s) de transport(s) public(s) dans ses nouveaux projets* ».

Mme Germond relève des aspects intéressants soulignés concernant ce mode de transport, dont la capacité de transport par exemple (5'000 personnes par heure et par direction) et l'attrait confirmé dans différentes villes à travers le monde, de même qu'en Suisse où plusieurs projets sont à l'étude. Elle précise que la Municipalité n'est pas du tout fermée au recours éventuel à ce mode de transport ; toutefois, il convient de rester attentif à la complexité à laquelle peut conduire la réalisation d'un réseau de ce genre, par exemple vis-à-vis des droits des tiers dans un milieu bâti. S'agissant de la planification, **Mme Germond** indique que pour l'instant, la Ville a planifié les projets jusqu'à l'horizon 2030. Enfin, estimant que la question posée par les postulants est intéressante, elle laisse le soin aux commissaires de se déterminer sur la prise en considération du postulat pour étudier plus avant la question.

La prise en considération du postulat est mise au vote des commissaires. Le résultat du vote est le suivant :

- **7 voix pour**
- **0 voix contre**
- **5 abstentions**

Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 »

Résumé de la discussion :

- Ce postulat contredit un autre postulat, déposé par M. Baud, qui demandait le prolongement du tram T1 en direction de Bellevaux avec pour motivation la requalification des routes et des espaces traversés, densité du trajet favorable, desserte de quartiers plutôt défavorisés. Le prolongement proposé par le postulat nécessiterait le percement d'un long tunnel en direction de Pully, qui serait très coûteux. Plusieurs commissaires se demandent s'il y aurait une densité suffisante d'usagers pour un tel moyen de transport public dans le secteur considéré.
- Il serait important de savoir si les communes de l'est (Paudex, Lutry et Pully), qui bénéficieraient de ce prolongement, sont favorables au prolongement proposé par le postulat. Ces communes ont opté récemment pour un BHNS (ligne 9 renforcée) et, semblent, donc, avoir exclu la possibilité d'une arrivée d'un tram sur leurs territoires. De plus, le problème de trafic entre Lausanne et ces communes est principalement un trafic de transit en provenance et en direction de ces communes. Le postulat n'apporte pas de solution à cette problématique.
- Ce postulat constitue une voie alternative qui compense la demande de prolongement du métro m3 en direction de Bellevaux. Il propose un axe est-ouest et pas uniquement un axe ouest comme prévu, après l'axe nord-sud déjà réalisé avec le métro, qui soulagerait les quartiers lausannois submergés par le trafic le long de cet axe. Le projet du postulat

Conseil communal de Lausanne

permettrait d'éviter d'avoir un métro et un tram prolongés dans le même quartier. Ce projet ne répond pas à une demande immédiate mais une demande future, liée à l'évolution de la mobilité des années à venir. Il s'agit d'un projet que la Municipalité pourrait peut-être accepter dans 10 ans.

Mme Germond souligne les différents problèmes que soulève ce postulat. Elle précise que la Ville de Lausanne doit rester crédible aux yeux de ses partenaires que sont l'Etat de Vaud, les communes de l'agglomération et la Confédération. Elle revient sur ses propos concernant les projets engagés et insiste sur la nécessité de les faire aboutir rapidement. Elle précise que les communes de l'est sont concernées par le BHNS (PP8) qui est déposé dans le PALM 2012 en vue du financement auprès de la Confédération. Pour **Mme Germond**, présenter une nouvelle demande pour une étude, dont le coût représente tout de même environ 15% de l'enveloppe globale du tram (une centaine de millions de francs) ne serait tout simplement pas sérieux. En tout état de cause, **Mme Germond** informe que la Municipalité ne pourrait que répondre négativement à ce postulat s'il était pris en considération, tant il est évident qu'un tel projet décrédibiliserait la Ville aux yeux de ses partenaires précités.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente soumet la prise en considération du postulat aux commissaires. Le résultat du vote est le suivant :

- **2 voix pour**
- **7 voix contre**
- **3 abstentions**

Postulat de M. Guy Gaudard : « M3 - Grâce à « FORTA », lançons la 3^{ème} étape »

A la demande d'un commissaire, M. Gaudard précise le tracé de son projet de prolongement du m3 vers les quartiers de Maillefer et de Bellevaux, et ce qu'il entend par la desserte de la commune du Mont. Il considère deux variantes de prolongement, soit par une boucle partant du stade de la Tuilière en direction de Bellevaux, soit par une boucle partant jusqu'au Mont-sur-Lausanne et descendant ensuite en direction de Bellevaux. De plus, il considère situer la station du m3 à l'intérieur du périmètre du stade de la tuilière pour des raisons de sécurité (contrôle des supporters lors de matchs à risques, par exemple et allègement du trafic vers les parkings).

Les arguments évoqués pendant la discussion se résument comme suit :

- Comme pour le premier postulat, la proposition ne semble pas motivée par une demande actuelle. Une discussion s'ensuit sur la question de savoir si la commune du Mont a assez d'habitants demandeurs d'un métro pour justifier les coûts engendrés. Il s'agit d'un quartier de villas, donc ne disposant pas de la densité suffisante, à l'exception de Maillefer, quartier à cheval entre les deux communes de Lausanne et du Mont. La zone de Maillefer est en train de se désindustrialiser et de se transformer en zone d'habitations. Cette zone est très mal desservie en transports publics. Le prolongement de la ligne de bus n° 21 en direction du Mont pourrait peut-être suffire à satisfaire les besoins de cette commune. Une autre solution serait celle d'un hub à la Blécherette du même type que celui des Croisettes, sur lequel des liaisons de bus pourraient se rabattre en provenance de Cheseaux, Romanel, du Mont, voire de plus loin (ligne 60 par exemple)
- Les m1 et m2 ont été doté d'une seule voie. Ils sont tous deux saturés. Le m2 s'arrête trop tôt et aurait dû être prolongé jusqu'au Chalet-à-Gobet pour desservir le pôle de l'Ecole Hôtelière en plein développement aujourd'hui. Le postulat anticipe et répond à l'évolution de la densification qui s'annonce dans le secteur nord de la Ville, dans la planification du m3.
- L'étude des variantes proposées par le postulant pourrait être couverte par les fonds FORTA, de l'avis du chef du Service de l'urbanisme de la Ville, que le postulant a consulté. Un commissaire rappelle, cependant, que seuls 11 à 20% de l'enveloppe financière de FORTA sont réservés aux programmes des agglomérations, le reste étant destiné aux routes nationales, c'est-à-dire aux autoroutes.

Conseil communal de Lausanne

- La station du m3 à la Blécherette, comme prévue dans le projet actuel, semble située trop loin de la demande qui se développe de l'autre côté de l'autoroute. La considération de ce postulat permettrait de déterminer l'emplacement idéal de la première station du métro m3 en direction de la ville. L'implantation d'une station de métro à l'intérieur du stade ne semble cependant pas adéquate. Ce qui serait recommandé, c'est au contraire de gérer les flux des spectateurs en les diffusant et non pas en les concentrant.

Mme Germond précise que l'habitat en lui-même et les éléments construits sur la commune du Mont ne permettent pas de venir avec un transport public de type métro sur cette commune. Les planifications actuelles prévoient uniquement un rabattement par lignes de bus comme cela a été dit ici. Ainsi, le problème de la desserte des deux quartiers concernés sera analysé autour des lignes n° 3 et n° 21.

Conclusion(s) de la commission :

- 5 voix pour
- 4 voix contre
- 3 abstentions

Le postulat est accepté.

La séance est levée à 17h15.

Lausanne, le 27 juillet

Le rapporteur/la rapportrice :
Aude Billard